



## Un plus pour le service

Conseils et informations  
concernant votre  
caisse-maladie

## Évolution des primes

En tant que coopérative, la KPT agit dans l'intérêt de ses assurés. Cela implique entre autres que nous calculions les primes au plus juste, sans accumuler de réserves excessives. Ainsi, en 2021 et en 2022, il a même été possible de procéder à une baisse des primes dans de nombreuses régions. Au cours des années suivantes, une majeure partie de notre clientèle a bénéficié de primes basses qui n'ont pas entièrement couvert les coûts de santé. En raison de la hausse effrénée des frais de santé et de la baisse des réserves dans tout le secteur, la marge de manœuvre pour le calcul des primes en 2025 est considérablement réduite. L'OFSP exige des primes couvrant les coûts et nous oblige à nous adapter.

## Nous vous donnons le choix

Vous avez le choix: vous pouvez conserver votre modèle actuel et continuer de bénéficier des mêmes avantages, ou vous pouvez choisir parmi un maximum de cinq autres options avec différents rabais sur les primes.

Consultez notre page [kpt.ch/assurance\\_base](https://kpt.ch/assurance_base) si vous souhaitez en savoir plus sur les modèles alternatifs d'assurance de base. Bien entendu, l'équipe de votre centre clients met également ses compétences à votre disposition.

## Autres conseils pour économiser sur les primes



### Choisir une franchise plus élevée

Avec la franchise, vous déterminez jusqu'à quel montant vous payez vous-même les coûts en cas de maladie. Plus votre franchise est élevée, plus vos primes sont faibles.

### Payer ses primes annuellement à l'avance

Réglez vos primes annuellement à l'avance et économisez 1 % sur le montant facturé. En cas de paiement semestriel, l'escompte s'élève à 0,5 %. Consultez notre page [kpt.ch/rabais](https://kpt.ch/rabais) pour modifier vos modalités de paiement.

### Assurer une seule fois les accidents

Vous travaillez au moins 8 heures par semaine chez le même employeur? Dans ce cas, celui-ci vous assure contre les accidents professionnels et non professionnels et vous pouvez donc exclure l'accident de l'assurance de base. Vous économisez ainsi 7 % sur les primes.



## Passage de l'assurance des soins au nouveau produit «Pulse»

Sport, prévention et santé mentale dans un même pack: notre nouvelle assurance complémentaire Pulse. Grâce à ses trois classes de prestations, elle s'adapte à tous les besoins et tous les budgets. Si vous avez déjà souscrit une assurance complémentaire des soins Plus ou Comfort chez nous, vous pouvez passer à Pulse Eco ou Pulse Top sans examen de santé. Si vous désirez effectuer ce changement, demandez conseil au team de votre centre clients.

Plus d'infos: [kpt.ch/pulse-fr](https://kpt.ch/pulse-fr)

*Conformément à l'art. 156, al. 2 de l'ordonnance sur la surveillance (OS), les personnes assurées selon un portefeuille fermé peuvent conclure des contrats équivalents dans le cadre d'un nouveau portefeuille.*

## Paiement au guichet de la Poste

Pour le paiement des factures au guichet, la Poste prélève des frais qui varient entre CHF 1.20 et CHF 3.95 selon le montant de la facture. À l'instar d'autres entreprises, KPT facturera désormais ces frais à sa clientèle.

**Notre conseil:** payez vos factures de primes et de prestations par voie électronique avec eBill ou par recouvrement direct. Ces deux options sont gratuites, simples et sûres. [kpt.ch/paiement](https://kpt.ch/paiement)



## **Nouveauté à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025: KPTwin.smart, le modèle numérique d'assurance de base**

Gérez votre santé en toute simplicité grâce à une application. En cas de problèmes de santé, vous recourez tout d'abord au Symptom Checker dans l'application Well, qui vous indique alors la marche à suivre. Il peut s'agir d'un auto-traitement chez vous, d'une consultation télé-médicale ou d'une recommandation de visite chez le médecin. [kpt.ch/winsmart](https://kpt.ch/winsmart)

## **Nouveau réseau de santé**

Dans le modèle d'assurance de base KPTwin.plus, votre médecin du réseau de santé est votre premier interlocuteur pour toute question médicale. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, nous vous offrons un plus en matière de réseau de santé. Les assurés KPTwin.plus pourront désormais également consulter les médecins du Réseau Delta Genève. Consultez [kpt.ch/reseau-de-sante](https://kpt.ch/reseau-de-sante) pour trouver un réseau de santé adapté près de chez vous.

## **Assurance des soins dentaires: nouvelles classes d'âge**

En raison de directives réglementaires, les tranches d'âge définies dans notre assurance des soins dentaires (classes de prestations 0, 1, 2 et 3) seront ajustées au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Pour les clientes et clients existants, les primes restent identiques ou deviennent plus avantageuses.

## Délais de résiliation

Veillez noter que votre résiliation doit nous parvenir avant les dates suivantes:

### Assurance complémentaire

- Sans ajustement des primes: jusqu'au 30 septembre 2024
- Avec ajustement des primes: jusqu'au 30 novembre 2024. Les ajustements des primes suite à un changement de domicile ne sont pas concernés.

### Assurance de base

- Jusqu'au 29 novembre 2024



## Crédit de la taxe environnementale

En 2025, vous allez recevoir un crédit de CHF 61.80 au titre des taxes environnementales prélevées par la Confédération. Cela correspond à un crédit mensuel de CHF 5.15 qui est automatiquement déduit de votre prime d'assurance de base. Pour plus de renseignements, consultez la fiche d'information de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).



## Changement de groupe d'âge

L'assurance de base comprend trois groupes d'âge prescrits par la loi:

- Enfants (jusqu'à 18 ans)
- Jeunes adultes (19 à 25 ans)
- Adultes (à partir de 26 ans)

Dans le domaine des assurances complémentaires, il existe différents groupes d'âge selon l'assurance. Ceux-ci figurent dans les conditions d'assurance correspondantes. En principe, les primes augmentent lorsque vous passez dans le groupe d'âge supérieur – à l'image des frais générés. Le changement de groupe d'âge prend effet au 1<sup>er</sup> janvier de l'année pendant laquelle vous atteignez l'âge qui correspond au nouveau groupe d'âge.



## Gardez vos données à jour

Vous avez déménagé récemment ou des changements sont intervenus dans vos données personnelles figurant sur votre police? N'hésitez pas à en faire part à votre centre clients ou à mettre vos informations à jour directement dans le portail clients KPTnet. Merci!

## Personnellement à votre écoute

Vous aimeriez vérifier que votre couverture d'assurance est adaptée? L'équipe de votre centre clients se fera un plaisir de discuter avec vous de vos besoins et de vous conseiller en détail. Vous en trouverez les coordonnées en haut à gauche de votre police.

## Faites passer le mot: recommandez la KPT

Recommandez la KPT à votre famille, vos amis et vos connaissances. Vous recevrez jusqu'à 200 francs en contrepartie. Une somme de bienvenue sera versée à la personne parrainée.

[kpt.ch/recommandation](https://kpt.ch/recommandation)

